

CCE des 1^{er} et 2 février 2012

INTERPELLATION DE LA DÉLÉGATION CGT

FILIERE COMPTABILITE - PAIE

Le plan stratégique imposé au personnel prévoyait la constitution de plates-formes inter-régionales de comptabilité-paie comptant 205 collègues. Une pétition s'y opposant et comportant les signatures de la quasi-totalité du personnel concerné avait à l'époque été remise au Directeur Général.

Cela, et la pression des représentants du personnel au CCE, avaient incité la Direction à accepter que les collègues refusant leurs mutations géographiques puissent continuer à garder leur emploi en régions. A aucun moment en séance du CCE n'a été précisé par la Direction que cette possibilité offerte aux salariés, présentée par elle comme une avancée de sa part, était une mesure provisoire.

Bien au contraire, dans le document de la Direction « Document de réponses aux questions de CCE du 11 mars 2010 » remis à la réunion du CCE des 24 et 25 mars 2010, on lit page 38 :

« Si en dépit de la démarche incitative, aucune solution n'est trouvée, les salariés de la filière Compta-Paie en région pourront travailler à distance avec les nouvelles plates-formes interrégionales. Au fur et à mesure des départs des salariés en région de la filière Compta-paie (**retraites**) les postes seront remplacés sur les plates-formes interrégionales ».

La date du 31/12/2013 pour la fin des sites dits « provisoires » est donc en contradiction avec les écrits remis en CCE dans le cadre de la procédure légale d'information consultation.

Par ailleurs, la CGT a été informée par les collègues de terrain de manœuvres de la Direction Financière ayant pour conséquences des empêchements de prise de postes de collègues ayant postulé sur d'autres filières et plus grave encore la mise de côté de candidatures des collègues de compta-paie à ces postes.

Un point de situation sur cette filière a donc été mis à l'ordre du jour de la Commission Economique du 1^{er} décembre, reportée au dernier moment faute de documents au 20 décembre, et à celle du 26 janvier 2012.

Sur ce sujet, il était demandé dans l'ordre du jour :

- situation avant projet stratégique
- situation actuelle
- cible

Aucun document, ni plus grave encore aucune information n'ont pu être fournis par Monsieur RIBON Directeur Administratif et Financier, et ce malgré les 3 semaines écoulées depuis le report de la 1^{ère} réunion. Ne parlons pas de la réunion de la Commission Economique de janvier où la D.A.F. a brillé par son absence.

La CGT considère que la Direction commet une faute grave et envoie un signe de mépris au personnel concerné et à ses représentants en refusant de fait d'apporter des éléments sur cette question mis à l'ordre du jour d'une Commission légalement obligatoire.

Le même sujet a été relayé dans l'ordre du jour du CCE du 21 décembre 2012, et là aussi aucune information n'a été fournie pour que les élus puissent travailler en amont. Il en est de même pour les séances de février du CCE.

Par ailleurs, la CGT demande à la Direction des éclaircissements sur les positions et consignes de ces derniers mois pour :

- les recrutements sur les plates-formes
- inciter insidieusement les décideurs à mettre de côté les candidatures des collègues de compta-paie quand ils postulent dans une autre filière
- les reports qui n'en finissent pas sur les prises de postes des collègues ayant postulé sur d'autres emplois (situation très déstabilisante pour les salariés concernés mais aussi extrêmement préjudiciable pour les équipes dans lesquelles ils devaient s'intégrer)

La CGT soupçonne la Direction de n'avoir en tête que la clôture de l'exercice comptable 2011 et le maintien pour l'instant à leur poste des collègues en région pour assurer la paie.

Par contre, la Direction semble pour le moins peu préoccupée par la transition professionnelle de nos collègues.

Il est stupéfiant qu'après avoir pris la décision de la constitution des plates-formes interrégionales contre l'avis de la totalité du personnel concerné et des élus du C.C.E., la Direction mette des bâtons dans les roues aux collègues qui, refusant la mobilité géographique, prennent en main leur destin en postulant sur d'autres filières.

La CGT exige que ses manœuvres à peine dissimulées cessent immédiatement, que les collègues recrutés sur une autre filière puissent prendre sans attendre leurs postes en bénéficiant des mesures GPEECC et que cesse la ségrégation de fait au recrutement contre ceux-ci. Comment appeler autrement la manœuvre qui consiste à prévenir les décideurs que s'ils sélectionnent sur un poste un personnel de la filière compta-paie, une attente de plusieurs mois serait à prévoir pour la prise de poste effective (par exemple 6 mois d'attente pour qu'une comptable arrive sur son nouveau poste de gestionnaire ADV).

La CGT considère que la Direction Financière, pour préserver ses propres intérêts, a tout fait pour garder un certain nombre de nos collègues de compta-paie, bien alignés dans la file d'attente qui pourrait les mener le 31 décembre 2013 à Pole Emploi.

Ces manœuvres ont eu pour effet de mettre hors courses la candidature de collègues de cette filière, les décideurs n'ayant pas eu envie d'attendre de longs mois le bon vouloir de la DAF pour libérer nos camarades.

Ainsi, des opportunités de "reclassement" liées à la réorganisation générée par le Plan Stratégique ont été manquées par ces collègues et ceci **par la seule faute de la Direction.**

De telles opportunités ne se représenteront sans doute pas de si tôt dans le contexte d'un NRSD renforcé et alors que les recrutements inhérents à la réorganisation peuvent être considérés comme terminés.

C'est pourquoi, la CGT exige que la Direction assume ses responsabilités quant au cul de sac dans lequel elle a conduit nos collègues et qu'elle respecte ses propres écrits remis en CCE d'info-consultation.

Nous exigeons :

- **qu'elle abandonne officiellement la date butoir du 31 décembre 2013 et permette aux collègues encore en poste de continuer l'exercice de leur emploi en comptabilité ou paie jusqu'à leur retraite s'ils le souhaitent**
- **qu'elle mette en place avec l'appui des RRH un accompagnement renforcé des collègues qui souhaitent une transition professionnelle et cesse ses manœuvres pour entraver leur désir d'évolution.**